

**2024DT52 : MARCHE DE REFECTION SANITAIRE ET
EMBELLISSEMENT DES LOGEMENTS ADAPTES SENIORS
IMMEUBLES VAN BRUSSEL ET MAUGER A BARENTIN**

I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

II - COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

- Lien URL d'accès vers les documents de la consultation : <https://www.marches-securises.fr/>
- Description des modalités d'accès aux documents de la consultation

Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/> sous la référence 2024DT52.

III- PROCEDURE

Type de procédure : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Procédure adaptée ouverte

Critères de sélection des candidatures (cf. articles 4.2 et 6.1 du règlement de la consultation)

- 1- Lettre de candidature (DC1) précisant le lot pour lequel l'entreprise souhaite répondre signée par une personne habilitée à engager l'entreprise
- 2- un pouvoir de signature si nécessaire
- 3- le formulaire DC2 signé en original pour les renseignements permanents de l'entreprise : situation fiscale, situation sociale, capital social, chiffres d'affaires, les renseignements particuliers au marché : moyens du candidat (personnels, matériels), références, qualification (Qualibat ou équivalent), certification
- 4- Les références de chantiers similaires récents (les trois dernières années) avec leurs montants, les coordonnées du maître d'ouvrage et de son représentant.
- 5- un extrait K Bis de moins de 3 mois
- 6- si le candidat est en Redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- 7- Une Attestation de qualification RGE pour le titulaire et les sous-traitants.

Pour les groupements d'entreprises, la liste des cotraitants et les attestations et justificatifs administratifs pour chacun d'eux.

L'appréciation des candidatures sera faite conformément aux articles R 2142-1 à R2142-27 et R 2143-1 à R2143-16, ainsi que R2144-1 à R2144-9 du code de la commande publique. Le candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre, dont les niveaux de capacité demandés sont insuffisants ou dont la candidature est incomplète, pourra être éliminé.

- Concernant les capacités financières : les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations notamment que l'exécution de ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure.

Les entreprises nouvellement créées et qui ne sont pas en mesure de fournir leur chiffre d'affaires de l'année n-1 ne seront pas évincées. Le maître d'ouvrage se laisse le droit d'apprécier la pertinence de la candidature.

- Concernant les capacités techniques : qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres pour la nature de travaux concernés et/ou références équivalentes (des 3 dernières années).

Composition des offres et des candidatures

Le dossier à remettre pour chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Pièces administratives et justificatifs de candidature :

- 1- Lettre de candidature (DC1) précisant le lot pour lequel l'entreprise souhaite répondre signée par une personne habilitée à engager l'entreprise
- 2- un pouvoir de signature si nécessaire
- 3- le formulaire DC2 signé en original pour les renseignements permanents de l'entreprise : situation fiscale, situation sociale, capital social, chiffres d'affaires, les renseignements particuliers au marché : moyens du candidat (personnels, matériels), références, qualification (Qualibat ou équivalent), certification
- 4- Les références de chantiers similaires récents (les trois dernières années) avec leurs montants, les coordonnées du maître d'ouvrage et de son représentant et attestation de bonne exécution.
- 5- un extrait K Bis de moins de 3 mois
- 6- si le candidat est en Redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- 7- Une Attestation de qualification RGE pour le titulaire et les sous-traitants.

Pour les groupements d'entreprises, la liste des cotraitants et les attestations et justificatifs administratifs pour chacun d'eux.

Offre de l'entreprise :

- L'acte d'engagement pour chaque lot soumissionné des différents lots de la consultation daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières CCAP daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Techniques et Particulières
- La décomposition des prix globaux et forfaitaires pour chaque lot soumissionné D.P.G.F
- Les Diagnostics amiantes (DAT)
- Les attestations de formation amiante des salariés à jours avec un mode opératoire amiante en sous-section 4 pour chaque lot soumissionné de la consultation.
- L'attestation de visite (annexe 1)

Pièce à valeur contractuelle et obligatoire :

Le mémoire technique, signé par la personne habilitée à engager l'entreprise, composé des éléments suivants :

- Adéquation des moyens humains destiné au chantier et matériels proposés.
- Méthodologie générale et spécifique à l'opération.
- Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier avec un planning détaillé par tâche.
- Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé des personnes.
- Reportage photo exposant tous les sujets important aux remarques techniques singulières (prise en compte des contraintes techniques et particulières les plus importantes du site à la suite de la visite obligatoire

Les éléments demandés au mémoire technique seront opposables au titulaire et également utilisés pour l'appréciation de la valeur technique des offres.

Les justifications de tous les moyens proposés au regard des performances indiquées aux descriptifs comprenant les notes de calculs, carnets de détails, avis techniques, etc., destinés à compléter le descriptif.

Le cas échéant : - la liste des sous-traitants, qui, tout en n'étant pas désignés à ce stade, seront proposés au plus tard lors de la passation du Marché à l'accord du Maître de l'ouvrage.

La présence d'amiante sur les sites est avérée, il est obligatoire pour les entreprises candidatant de fournir :

- **Attestations de formation des salariés amenés à intervenir sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;**
- **Attestations de formation des encadrants techniques et de chantier ;**
- **Attestations de rédaction et dépôt auprès des autorités compétentes (DIRRECTE) des modes opératoires de l'entreprise intervenant en cas de sous-section 4*. Il est également possible de demander un extrait du**

Document Unique d'Evaluation des Risques qui doit mentionner la liste des modes opératoires et les niveaux d'empoussièrement retenus ;

- Certifications des entreprises intervenant en sous-section 3*, pour les processus correspondants aux travaux à réaliser. Dans le cas contraire, les processus devront être validés à l'occasion des interventions réalisées dans le cadre du marché, avec des conséquences en termes de délai et de sujétions de chantiers ;
- Références spécifiques d'interventions en milieu amianté adaptées au marché ;
- Attestations d'assurances spécifiques.

La présence d'amiante est avérée sur tous les lots de la consultation en sous-section 4.

Critères de jugement des offres (cf. article 6.2 du règlement de la consultation)

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

CRITERES DE JUGEMENT	CALCUL DE LA NOTE	PONDERATION
Valeur technique jugée sur la base du mémoire remis :	Calcul des notes de chaque critère pour obtenir 50 points.	50%
Adéquation des moyens humains destiné au chantier et matériels proposés note sur 10 points		
Méthodologie générale et spécifique à l'opération note sur 15 points		
Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier avec un planning détaillé par tâche note sur 15 points		
Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé des personnes note sur 5 points		
Reportage photo exposant tous les sujets important aux remarques techniques singulières (prise en compte des contraintes techniques et particulières les plus importantes du site à la suite de la visite obligatoire		
-2 Prix des prestations	50 pour le prix le plus bas puis classement relatif (prix le plus bas / prix proposé) *50	50%

Possibilité d'attribution sans négociation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer sans négociation.

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre. Il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

Techniques d'achat : sans objet

Réduction du nombre de candidats admis à la négociation : non

La présente consultation est lancée **SANS VARIANTES OBLIGATOIRES** (article R.2151-9 du code de la commande publique).

Les Variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise selon l'article R.2151-8 du code de la commande publique, sont interdites pour tous les lots.

IV - IDENTIFICATION DU MARCHE

Intitulé du Marché : MARCHE DE REFECTION SANITAIRE ET EMBELLISSEMENT DES LOGEMENTS ADAPTES SENIORS IMMEUBLES VAN BRUSSEL ET MAUGER A BARENTIN

Type de marché : travaux

Lieu principal d'exécution : BARENTIN

Délai d'exécution prévu : Le délai contractuel et global commence à courir dès la délivrance par le maître d'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 le prescrivant. Ce délai est de **5 mois** auquel il est ajouté une année de parfait achèvement conformément à l'article 1792.6 du Code Civil.

Période de préparation et d'installation du chantier

Cette période commence dès la délivrance par le maître de l'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 la prescrivant.

La date de l'ordre de service numéro 0 marque le début du délai contractuel et global de l'opération.

La période de préparation et d'installation du chantier est de 1 mois pour l'ensemble des lots de la consultation

Période de déroulement du chantier

Cette période commence dès la délivrance par le maître de l'ouvrage de l'ordre de service numéro 1 la prescrivant.

La période de déroulement du chantier est de 4 mois y compris les 15 jours prévisibles d'intempéries et congés pour l'ensemble de la consultation tout lots compris.

L'existence de tranche : non

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s)

La réservation de tout ou partie du marché : non

V - DESIGNATION DES LOTS :

Marché alloti : oui

Description des lots :

LOTS	INTITULE DES LOTS
1	PLOMBERIE
2	PEINTURE / SOLS
3	ELECTRICITE
4	MENUISERIE

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun est autorisé.

VI - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Visite obligatoire :

La visite sur site est obligatoire. Les entreprises devront se rendre sur le lieu d'exécution de la présente consultation à la date suivante :

La date de la visite aura lieu : le mercredi 30 octobre 2024 à 9h30 pour les immeubles Van Brussel et Mauger à Barentin.

Pour les entreprises voulant faire la visite, vous devrez vous présenter obligatoirement à 09h30 à l'immeuble Van Brussel au 8 Rue de professeur Alain à Barentin qui sera notre point départ pour ensuite faire la visite de l'Immeuble Mauger.

Lors de la visite, une attestation de visite (annexe 1 du DCE) sera à tamponner et signer par un représentant de LOGEAL IMMOBILIERE, nous vous remercions d'être présent avec le tampon de votre entreprise. Et nous vous remercions de remettre l'attestation de visite dans le pli. Conformément à l'article 4.2 du règlement de consultation.

Nous vous remercions de bien vouloir informer par courriel M. MORIAU Johnny de votre présence.

Mail : j.moriau@logeal-immobiliere.fr

OU

Mme PICART Nadège

Mail : n.picart@logeal-immobiliere.fr

Si l'entreprise candidate n'effectue pas cette visite et ne remet pas l'attestation de visite (annexe 1) alors son offre sera déclarée comme irrégulière.

VII - REMISE DES OFFRES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE MARDI 15 NOVEMBRE 2024 à 12H00

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Conformément aux articles R.2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose le dépôt par transmission électronique.

Les offres seront à retourner par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Monsieur Valentin Huchon
Gestionnaires des marchés

Renseignements techniques : Monsieur Johnny MORIAU
Chargé de Maintenance
Et

Renseignements techniques : Madame Nadège PICART
Chargée de Maintenance

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
- 2°) Soit un référé contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).
- 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 07/10/2024